

NOUVELLES

CSN

Numéro 365

1er octobre
1993



Secteur public
**De la contrainte
à la fumisterie**

Page 12



Des marmots,
un chariot:
aïe mon dos!

Page 3



3
Des marmots, un chariot: aïe mon dos!

Terrible mal de dos. Difficile à faire reconnaître. Long à réparer. Et tellement répandu. Travailleurs de la construction, des usines de métallurgie, mécaniciens, ouvriers agricoles, secrétaires, préposés-es aux bénéficiaires, travailleuses de garderies... Travailleuses de garderies?



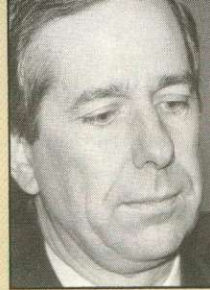
7
Dix ans dans la vie d'un militant

Le cheveu est toujours aussi dru, mais plus clairsemé. On sent que plusieurs ont été emportés, ou encore ont pris une teinte de gris, à l'occasion de l'une ou l'autre des tourmentes qu'il a eu à traverser depuis son accession à la présidence de la CSN, le 26 septembre 1983. *Nouvelles CSN* a fait le bilan de ces dix années avec Gérald Larose.



10
La fameuse recette japonaise est aigre-douce

Le Japon subit, à son tour, les contrecoups de la globalisation des marchés qui les oblige à une ouverture croissante.



12
De la contrainte à la fumisterie

Depuis le décret jusqu'à sa proposition d'entente cadre — invitation déguisée à signer le décret —, le ministre Daniel Johnson n'a, finalement, négocié qu'avec lui-même.



23
Quand ça va mal

Kingmaker à la réputation surfaite, Marc-Yvan Côté n'en finit plus de nous étourdir avec ses déclarations et ses décisions: un petit Néron des temps modernes.

Numéro

365

NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:
CSN distribution
1601 de Lorimier
Montréal
H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Numéro central:

598-2121



GARNOTTE

Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Benoit Allaire
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.

Des marmots, un chariot: aïe mon dos!

Par Lucie Laurin

Terrible mal de dos. Difficile à faire reconnaître. Long à réparer. Et tellement répandu. Travailleurs de la construction, des usines de métallurgie, mécaniciens, ouvriers agricoles, secrétaires, préposés-és aux bénéficiaires, travailleuses de garderies...

Travailleuses de garderies?

Un bambin qui perd l'équilibre, deux enfants qui se battent et qu'il faut séparer, un garçonnet de cinq ans qui vous "assaille" pour manifester véhémentement son affection: les occasions ne manquent pas, quand on travaille en garderie, de se blesser au dos en effectuant un mouvement brusque ou en forçant. On ne déplace pas un enfant de la même façon qu'un objet...



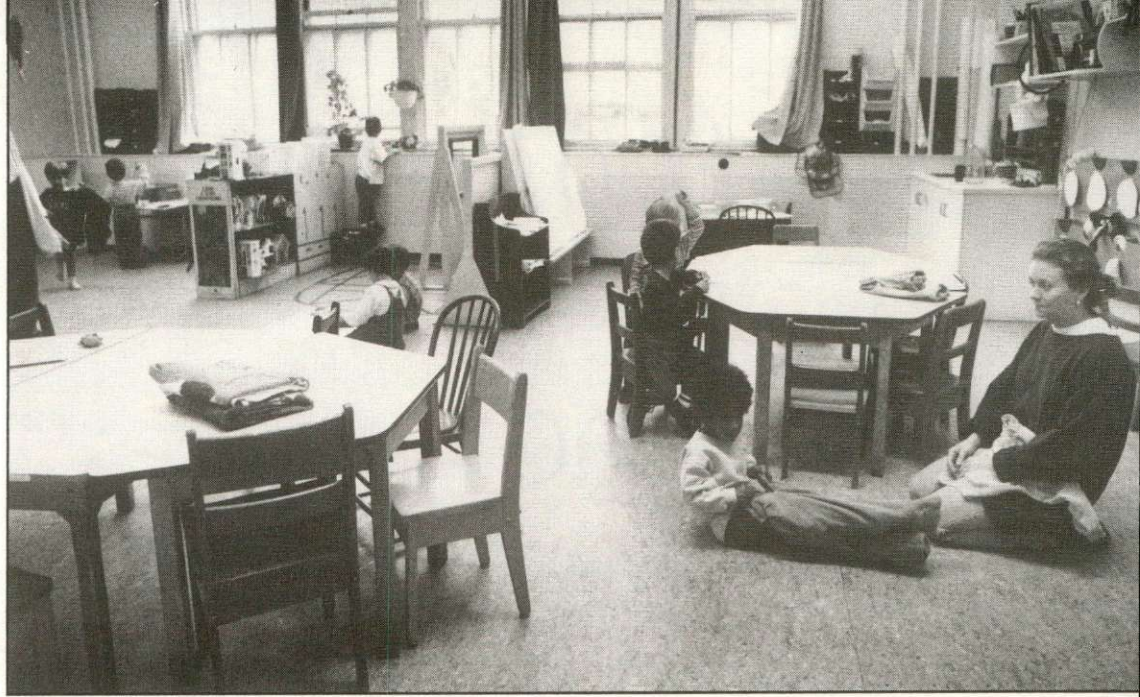
Mais il n'y a pas que les situations d'urgence. Il y a les mouvements de tous les jours. Les éducatrices affectées à la pouponnière ne peuvent éviter de soulever et transporter les petits. Des petits qui commencent à peser lourd lorsqu'ils ont plus d'un an. «*Quand on travaille à la pouponnière, on passe presque toute la journée assise par terre sans appui pour le dos, déclare Marie-Claude Dubois, de la garderie Soleil du Quartier, à Montréal. On prend les petits dans les bras pour les déposer dans la bassinette ou les en sortir. On les soulève une trentaine de fois par jour pour les mettre sur la table à langer...*»

Justement, la table à langer. À la garderie Soleil, dans une des pouponnières, la hauteur qu'elle a ne convient qu'à une des trois éducatrices. Pour les deux autres, elle est trop haute. Quant aux bassinettes, toujours trop basses et munies d'immenses barrières à l'épreuve des petits aventuriers, elles obligent les travailleuses à se pencher beaucoup avec le bébé dans les bras.

De si charmants chariots!

Et que dire des chariots de promenade! Chacun s'attendrait à l'image des bambins qui y sont sagement alignés. Un spectacle encore plus joli en hiver, quand les marmots sont emmitoufflés... pendant que l'éducatrice peine à pousser le chariot dans la neige et la glace! La plupart de ces véhicules sont munis de petites roues fixes qui obligent la travailleuse à les soulever pour tourner les coins et pour les hisser sur le trottoir. Et plus tard, lorsque les petits promeneurs sont arrivés à destination, l'éducatrice doit se pencher pour les détacher (ils sont six ou huit), puis les soulever

Dans la plupart des garderies, tout le mobilier est à hauteur d'enfant. Aucun fauteuil d'adulte pour permettre aux éducatrices de se reposer un peu.



Une caisse de lait munie de roulettes permet à Mario Turbide, de la Sourithèque, de se déplacer sans se lever pendant la collation ou le repas des petits.

Des maux de dos en nombre incalculable

L'aménagement des lieux de travail dans les garderies est conçu de façon à assurer la sécurité des enfants, mais rarement a-t-on pensé aux éducatrices. Pour avoir voulu mettre les tablettes et espaces de rangement hors d'atteinte des enfants, on les a parfois situés hors d'atteinte des éducatrices, les forçant à s'étirer le dos et les bras pour rejoindre ce qu'elles cherchent. De plus, tout le mobilier est à hauteur d'enfant, obligeant les travailleuses à se tenir courbées pendant une grande partie de leur temps de travail.

Le résultat de cette incurie apparaît clairement dans les nombreuses déclarations d'accidents de travail à la CSST en provenance du personnel

pour les tirer de là.

Pas si charmants que ça, les petits chariots...

Bien sûr, quand les enfants sont plus grands, les problèmes de dos diminuent. Mais «au parc, il faut les soulever pour les mettre dans les balançoires, déclare Nathalie Émard, travailleuse à la garderie Soleil. Et parfois, quand ils pleurent, on les porte pour revenir à la garderie.»

En rentrant chez elle, le soir, Nathalie prend un bain chaud. Pour reposer son dos.



Un petit siège qui permet de s'appuyer le dos en étant assis par terre et un autre sous les genoux: l'éducateur est aussi confortable que l'enfant qu'il a dans les bras.

Quand le mal de dos saute aux yeux

Martha Herrera était seule avec 5 poupons à la garderie, tôt le matin du 6 janvier 1992, lorsqu'en soulevant un enfant pour changer sa couche, elle ressentit une douleur au dos. Ne pouvant laisser les enfants à eux-mêmes, elle poursuivit quand même sa tâche. Durant la journée, elle réussit à s'engourdir avec des comprimés, mais le soir, la douleur se fit insupportable. Avec les jours, la situation alla s'aggravant. «*Quand je me reposais, ça allait mieux; mais dès que je reprenais le travail, ça recommençait, raconte-t-elle. Le pire, c'était les jours où on amenait promener les enfants dans le chariot. Deux portes à passer avec huit enfants dedans. Il fallait soulever le chariot. Ça, c'était terrible!*»

Le 14 janvier, n'en pouvant plus, elle demanda un rendez-vous chez le médecin, qu'elle obtint pour le 27. Un rendez-vous auquel elle se rendit de peine et de misère, ne pouvant plus se tourner et ayant toutes les peines à marcher. Son dos était enflé. Le méde-

cin prescrivit des médicaments et la mit au repos absolu. Puis il fixa la date de son retour au travail au 24 mars.

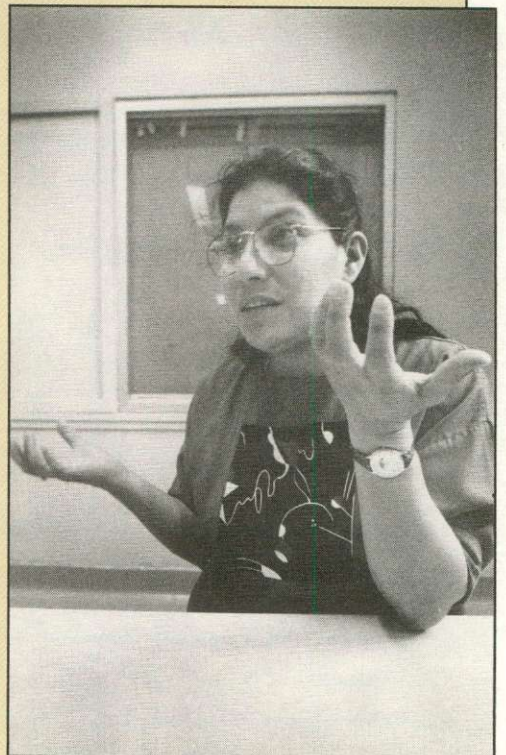
«*Je me sentais incapable de reprendre le travail. J'avais encore très mal, dit Martha. Ma coordonnatrice partageait cet avis.*»

Mais c'était compter sans la CSST.

Le second médecin qu'elle consulta déclara qu'un retour au travail serait prématuré et lui prescrivit des traitements de physiothérapie. La CSST, s'en tenant à l'avis du premier médecin, refusa de payer les traitements. Le dossier traînait.

Martha fit comme tant d'autres accidentés du travail: elle réclama une indemnisation à son assurance. Cependant, convaincue de son bon droit, elle ne renonça pas à aller jusqu'au bout avec la CSST. Elle demanda une révision.

Sa cause fut entendue le 28 juillet 1993 par un bureau de révision, qui se rendit à l'évidence d'autant plus facilement que Martha n'avait jamais eu mal



Martha Herrera

au dos avant de travailler en garderie, et lui donna raison quelques jours plus tard.



Le fauteuil : un moment de détente à la fois pour Rachel Bolduc et pour le marmot qui est venu la rejoindre.

de garderies. Entre 1990 et 1992, les éducatrices de garderies ont déposé 1,253 réclamations à la CSST pour des accidents du travail ayant entraîné 80,229 jours d'absence. Les blessures au dos comptaient pour 47,1% de ces réclamations.

Il suffit parfois de peu

Il suffit parfois de peu pour améliorer un milieu de travail. La Sourithèque a eu la chance d'être choisie par une ergonome du DSC de l'hôpital Saint-Luc, Ghislaine Tougas, pour une étude sur les problèmes musculosquelettiques en

garderie. Des propositions ont suivi. Certaines d'entre elles ne coûtaient que l'effort: l'idée, par exemple, de munir de roulettes des caisses de lait en plastique pour en faire des bancs sur lesquels les éducatrices s'assoient et se déplacent pendant le repas des en-

fants. Cette suggestion a été mise en application immédiatement.

D'autres propositions, plus coûteuses, ont été présentées par les éducatrices au conseil d'administration, qui les a adoptées et mises en application durant les deux années suivantes. Un petit siège, simple de conception, a changé la vie des éducatrices en pouponnière en leur permettant de s'adosser lorsqu'elles sont assises par terre ou de s'appuyer lorsqu'elles s'étendent à côté d'un enfant pour l'endormir. Un fauteuil pour adultes a été ajouté au mobilier: «*Ça n'est pas grand chose, ce fauteuil, dit Rachel Bolduc, travailleuse à la pouponnière de la Sourithèque. Il n'est pas très beau, il n'a pas coûté cher. Mais nous l'apprécions. Nous nous asseyons souvent dedans pour nous reposer. Et les enfants aussi.*»

Des résultats qui parlent

Pour les plus vieux, on a construit un petit escalier muni de roulettes à une extrémité: les enfants y grimpent et s'installent eux-mêmes sur la table à langer ou se lavent les mains au grand lavabo.

La garderie a également effectué deux achats plus dispendieux, mais qui en valaient la peine: un parc surélevé, qui permet aux éducatrices de jouer avec les enfants ou de leur donner le biberon sans se pencher. Et un chariot de promenade muni de roues pivotantes où il est plus aisé d'installer les enfants.

Ces différents aménagements ont été couplés à une séance de formation au cours de laquelle les éducatrices ont été entraînées à effectuer leurs mouvements en toute sécurité. C'était en 1987 et 1988. Depuis ce temps, dans les locaux de la Sourithèque qui ont subi des améliorations, plus aucune réclamation pour mal de dos n'a été acheminée à la CSST.

Les éducatrices de garderie n'ont pas la vie facile ces temps-ci. Leurs revendications



Le petit escalier à roulettes est aussi apprécié des enfants, qui manifestent ainsi leur autonomie.



salariales se heurtent à la mauvaise foi d'une ministre qui admet que leurs salaires sont indécents tout en refusant de faire quoi que ce soit pour y remédier. Les garderies sont plus pauvres que jamais. Comment, alors, parler de santé-sécurité?

Certaines solutions, pourtant, se trouvent à la portée des éducatrices, pour autant qu'il soit possible de sensibiliser l'employeur: quelques demi-journées consacrées à une formation adéquate, par exemple. Par ailleurs, quelques aménagements peu coûteux peuvent être apportés si l'équipe de travail en prend l'initiative, comme dans le cas de la Sourithèque.

Quand on est pauvre, il n'est pas nécessaire d'avoir mal au dos en plus.

Le parc surélevé permet aux enfants de jouer et prendre leur biberon et aux éducatrices de ménager leur dos.

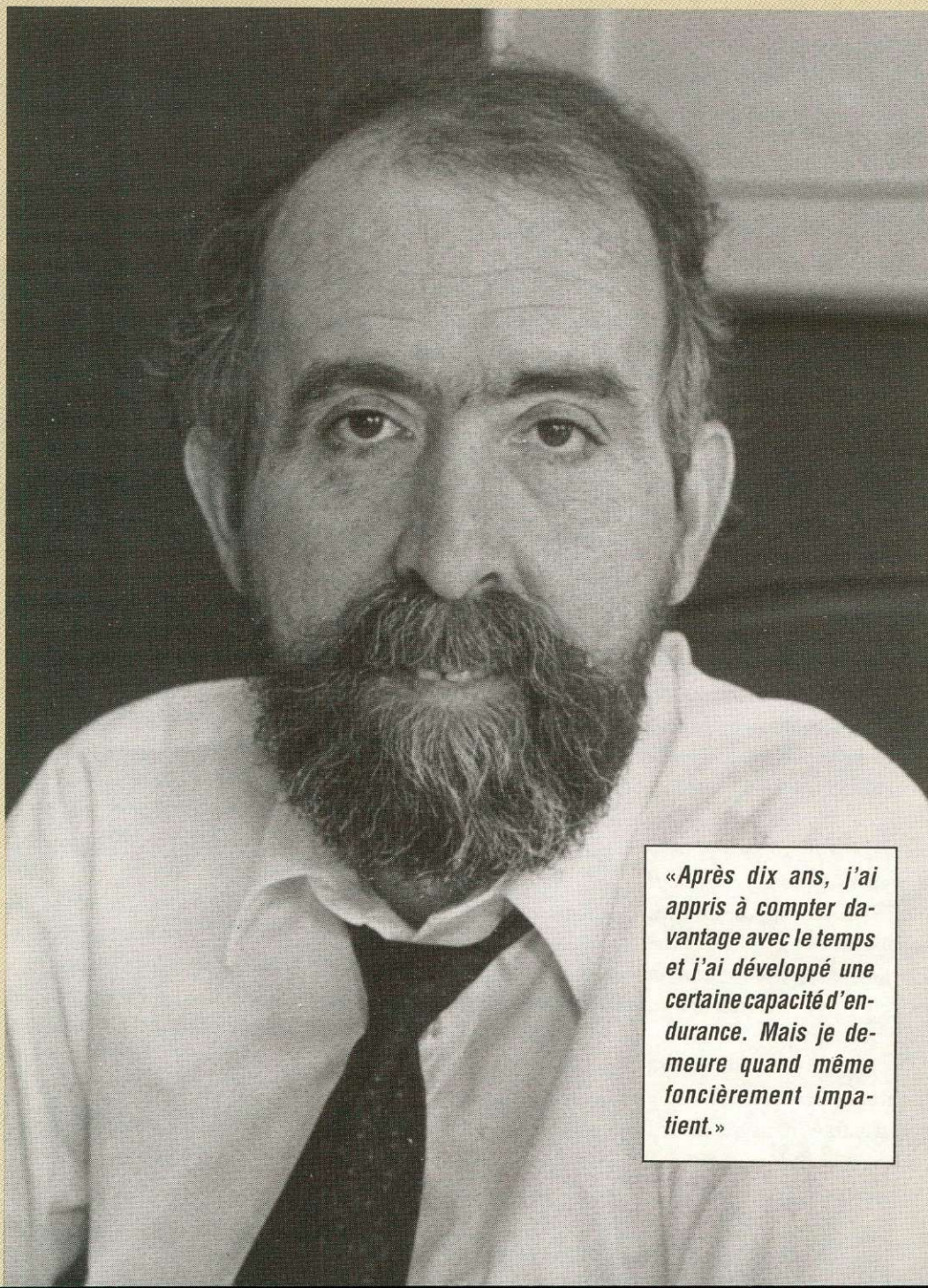


Le chariot de promenade à roulettes pivotantes est plus aisé à conduire et à pousser.

Dix ans dans la vie d'un militant

Par Michel Rioux

Le cheveu est toujours aussi dru, mais plus clairsemé. On sent que plusieurs ont été emportés, ou encore ont pris une teinte de gris, à l'occasion de l'une ou l'autre des tourmentes qu'il a eu à traverser depuis son accession à la présidence de la CSN, le 27 septembre 1983. Pour dresser avec lui un bilan de ces dix années et, bien sûr, pour explorer l'avenir, l'équipe du Service de l'information s'est longuement entretenue avec Gérard Larose.



«Après dix ans, j'ai appris à compter davantage avec le temps et j'ai développé une certaine capacité d'endurance. Mais je demeure quand même foncièrement impatient.»

L'obsession de l'emploi

Quand Gérard Larose est élu président de la centrale, il n'a que 37 ans. Mais il a derrière lui plusieurs années de militantisme dans deux organismes particulièrement actifs et dérangeants, où l'on vibronne sans arrêt, d'une mobilisation à l'autre. Organisateur communautaire au CLSC Hochelaga-Maisonneuve, il représente les travailleuses et les travailleurs de ce secteur à la Fédération des affaires sociales. Au Conseil central de Montréal, pendant quatre ans, de 1975 à 1979, il sera chargé à l'exécutif de l'information syndicale, avant son élection à la présidence. Élu à la première vice-présidence au congrès de 1982, il connaît, à ce poste où il est responsable des négociations, la période noire des décrets dans le secteur public.

Il n'est président que depuis quelques heures quand, déjà, dans un studio de Radio-Canada, en entrevue avec le journaliste Pierre Maisonneuve, il affiche ses couleurs: l'emploi sera son obsession. Et le lendemain, il fera de même avec la journaliste Lisa Binsse, du journal *La Presse*.

Il affirme aussi, dans son premier discours aux délégués du Conseil confédéral, que «la CSN doit être soudée aux aspirations du peuple du Québec.» Il se dit convaincu que si la centrale est constamment «agressée par les employeurs, par les gouvernements, par les bien-pensants, la raison en est que nous n'avons jamais démordu dans notre volonté de défendre le monde ordinaire.»

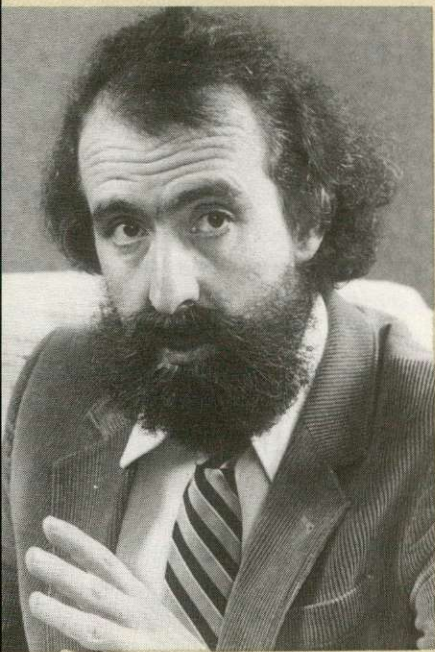
C'était, déjà, tout un programme.

«Il nous faut le courage de poser différemment de nouvelles questions»

Regrette-t-il l'atmosphère de ces périodes d'expansion économique, pendant lesquelles la revendication était bat-tante et le verbe triomphant?

La réplique est rapide.

«Je ne suis pas un nostalgique de ces périodes. Bien sûr, il peut être plus intéressant de se battre syndicalement quand les moyens financiers pour satisfaire les revendica-



Gérald Larose en octobre 1983
«Mes premières années à la présidence, c'est dans un rôle de pompier que je les ai vécues», dit-il aujourd'hui.

tions sont présents. Mais nous acquitter de notre mission syndicale dans un contexte davantage exigeant, c'est un véritable défi que nous avons l'obligation de relever.»

NOUVELLES CSN 365 • 1er octobre 1993 • page 8

Et comme il aime parler clair, il ajoute: «Ce qui nous manque le plus, c'est le courage de poser de façon totalement nouvelle un certain nombre de questions, alors que l'urgence de les poser est criante. On retarde trop à quitter des analyses et des solutions qui, pour avoir fait leurs preuves dans le passé, ne répondent plus aux exigences du présent et du futur.»

Cette attitude n'est pas nouvelle.

En novembre 1983, dans une entrevue publiée dans *Nouvelles CSN*, c'est lui qui, pourtant perçu à l'époque, par une certaine intelligentsia, comme un dangereux gauchiste, soutenait que, face aux questions de réduction du temps de travail et du travail à temps partiel, «on va avoir à se décider rapidement et, s'il le faut, abandonner ce qui semble être des dogmes.»

Car ce qui l'obsède et sur lequel il revient constamment, c'est la capacité du mouvement syndical de générer lui-même le changement, de le provoquer. À ses yeux, le plus grand drame consisterait à abandonner aux employeurs tout le terrain; celui, par exemple, de l'organisation du travail. On retrouve cette préoccupation dans à peu près tous les rapports livrés aux congrès de la CSN depuis qu'il la dirige.

En 1990, il posait une série de questions, touchant l'attitude que le mouvement syndical devait adopter, qui illustrent dans quel esprit il veut aborder l'avenir. «Subir, ou influencer? Être des débats, ou en retrait? Impulser, ou se défendre? Affirmer, ou se justifier? Se laisser imposer, ou proposer? Suivre, ou précéder? Prendre la mesure du futur, ou regretter frileusement les années passées?»

Quand on l'entend argumenter et forcer les débats, on sait d'emblée dans quelle attitude il se sent le plus à l'aise.

«Dans plusieurs de nos actions syndicales, il faut pouvoir se libérer d'un vieux fond corporatiste»

À l'arrivée de Gérald Larose à la présidence de la CSN, des débats déchirants couraient à la grandeur du mouvement. «Mes premières années, dit-il, c'est dans un rôle de pompier, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, que je les ai vécues.»

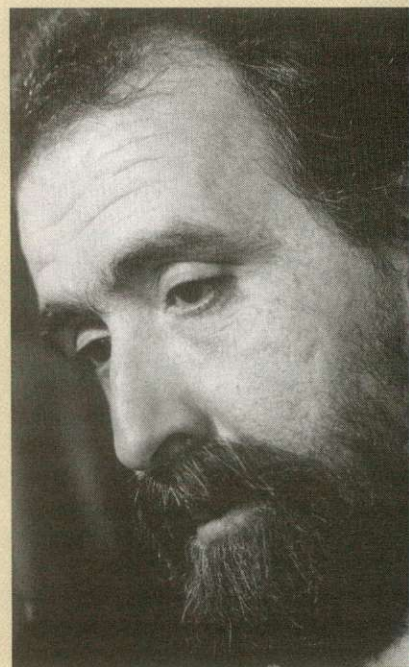
Qu'on se souvienne. Il y avait la santé-sécurité qui divisait le mouvement, dans un clivage privé/public qui ne facilitait pas les consensus. Parmi les débats qui s'imposaient alors, il y avait la présence de la CSN au conseil d'administration de la CSST, la question des «négociations nationales», pour n'en identifier que quelques-uns.

Depuis, de nombreuses autres questions ont sollicité l'attention du mouvement et de son président. Spontanément, il identifie le congrès spécial de 1985 comme un point tournant en matière de clarification. «Nous avons rompu, dit-il, avec certains schémas manichéens et simplistes, comme par exemple le rôle et la place de l'État, qu'il fallait restaurer parce que dans les faits, bien souvent, on mélangeait allègrement gouvernement et État.»

Mais lui, où en est-il dans sa réflexion sur le sens de l'action syndicale, sur la place du

syndicalisme dans la société québécoise?

Il réfléchit un moment, intensément, comme à chaque fois qu'une réponse nécessite un développement un peu plus senti. «Sommes-nous devenus davantage égoïstes? Je crains que nous n'ayons pu nous libérer suffisamment d'un vieux fond corporatiste, dans plusieurs de nos actions syndicales. Cela s'explique en partie par la dureté de la crise que nous achevons de traverser, car cette dimension de l'action syndicale est celle qui résiste le plus dans des périodes de tension», affirme Gérald Larose.



Sur cette photo prise le 18 septembre 1987, Gérald Larose venait d'annoncer aux délégués au Conseil confédéral qu'il serait à nouveau candidat à la direction de la centrale. «Pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur la volonté de la direction de la CSN de poursuivre la lutte engagée, et pour qu'en face le patronat, les politiciens et la police sachent qu'il n'y a pas de place à l'hésitation là-dessus. J'ai entrepris un travail et j'entends le terminer.» Aujourd'hui, il avoue que ces longs mois ont été très durs au plan humain. Mais il demeure convaincu qu'il fallait agir de la sorte et dénoncer l'injustice faite au Manoir Richelieu.

«À mes yeux, reprend-il, la pratique syndicale ne peut éviter d'intégrer la dimension sociale et la dimension politique, au risque de sombrer rapidement dans le corporatisme et l'activisme.» Alors, qu'on se retrouve, dix ans plus tard, «encore plus loin de tous les exclus dans la société: personnes assistées sociales, chômeuses et chômeurs, déclassés de toutes sortes, jeunes sans avenir, cela me peine au plus haut point», avoue-t-il, en ne cachant pas son inquiétude devant le fait qu'à 22 pour cent de chômage, «y a des affaires qui craquent, y a des femmes et des hommes à qui des essentiels sont interdits.»

Pour l'avenir:

« Rompre avec la nostalgie. Accepter d'inventer. Passer à l'offensive »

Dans le secteur privé, les tensions qui caractérisaient les rapports avec la centrale se sont atténuées depuis dix ans, constate Gérald Larose. Il estime que, proches de leur monde et confrontés à des restructurations déchirantes, ces fédérations et ces syndicats, en dépit des difficultés économiques, sont en bonne santé syndicale. «Dans un grand nombre d'endroits, on a courageusement pris des initiatives, on a expérimenté de nouveaux moyens — il donne l'exemple des négociations regroupées dans le secteur de l'hôtellerie —, il me semble que cela est porteur d'avenir.»

Il avoue par contre que dans le secteur public, la situation est sans conteste plus préoccupante. On y sent un



Après dix ans de présidence, Gérald Larose est devenu un acteur majeur sur la scène publique québécoise. Sa prestation à la Commission Bélanger-Campeau, en 1990, a fait une forte impression à l'extérieur des cercles syndicaux. «La question du Québec a progressé depuis dix ans, même si Robert Bourassa nous a fait faire un grand détour», dit-il aujourd'hui.

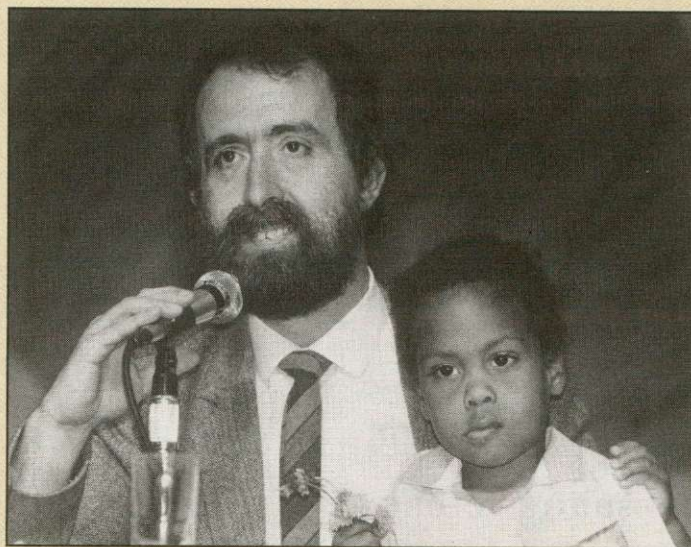
désarroi certain et les actions gouvernementales, en particulier la morgue affichée par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, viennent

nourrir ce désarroi.

«Peut-être par la force des choses, la prise de conscience d'un certain nombre de réalités a été plus rapide dans les en-

treprises. Mais c'est dans tous les secteurs que nous ne pourrions échapper à la nécessité de prendre en compte que le contexte est maintenant complètement différent. L'ignorer, ce serait se bercer d'illusions et se condamner à des combats d'arrière-garde perdus à l'avance», ne craint-il pas d'affirmer.

Il continue, dans cette langue claire à laquelle sont maintenant habitués les militants et les militantes: «Il ne faut pas avoir peur de mettre l'imagination au pouvoir. Il faut savoir rompre avec la nostalgie, accepter d'inventer et passer à l'offensive. Discuter des vrais problèmes, des vraies questions, sans complaisance. Vient un moment où il faut cesser de s'amuser avec les virgules, ne plus laisser l'arbre nous cacher la forêt. C'est un luxe qu'on n'aura pas les moyens de se payer longtemps!»



Au congrès de 1986, son plus jeune fils Mikaël était monté sur l'estrade pour présider les débats avec son père. Ayant épousé une Québécoise d'origine haïtienne, il est particulièrement sensible aux questions de racisme, d'équité et de justice. Il estime par ailleurs que depuis dix ans, la question de la place des femmes, dans toute sa dimension, a continué de progresser et de traverser la plupart des grands débats.

La fameuse recette japonaise est aigre-douce

Par Jacinthe Pilon



Le trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu, et le président de la centrale, Gérald Larose, se sont longuement entretenus avec nos visiteurs japonais. Ceux-ci ont tenu des propos très critiques à l'endroit de la «qualité totale», telle que conçue et mise en force dans leur pays.

Une délégation syndicale japonaise, composée de trois membres, décidait récemment de faire un saut à Montréal pour rencontrer notamment l'exécutif de la CSN. Elle mettait ainsi fin à une tournée qui l'a d'abord menée aux États-Unis, à San Francisco, à Pittsburgh, et à New-York, ensuite à Toronto et Ottawa. Cette visite nous a permis de constater que leur perception de certains aspects du monde du travail est très différente de la nôtre.

D'abord, Zenroren (Confédération nationale des syndicats) représente, à elle seule, 1,4 million de membres. Elle regroupe, dans ses structures, 28 fédérations industrielles à l'échelle nationale et 430 organisations régionales. Elle recrute son membership tant dans le secteur public (70%) que privé.

Au Japon, on dénombre 50 millions de travailleurs, dont 25% de syndiqués. La syndicalisation y fonctionne selon le modèle français d'adhésion individuelle. De façon générale, la négociation des contrats de travail ne se fait pas par secteur, mais plutôt au niveau local.

Zenroren a été fondée en 1989, la même année que la seule autre organisation syndicale qui existe actuellement au Japon: Rengo, qui regroupe huit millions de membres. Avant 1989, il y avait trois centrales syndicales au Japon. Questionnés sur les orientations générales de leur centrale, nos visiteurs ont expliqué que Zenroren veut rester indépendante des partis politiques et du gouvernement, en plus de s'être fixé comme objectif de rester indépendante du patronat et d'unifier tous les travailleurs.

Zenroren se positionne comme étant anti-privatisation, anti-déréglementation. De fait, la délégation définit souvent l'approche de son organisation syndicale en opposition à Rengo, qu'elle qualifie d'anti-communiste et à qui

elle reproche de collaborer avec le patronat et le gouvernement japonais.

Ce dernier refuse de reconnaître Zenroren et l'a exclu de toutes les instances tripartites.

L'éternel réflexe patronal

Alors qu'elle faisait état de la situation économique dans son pays, la délégation japonaise a expliqué que le Japon est actuellement frappé par une récession qui entraîne de nombreuses mises à pied. Elle en attribue les causes à la fois à la récession et à la façon dont les employeurs qui procèdent à une restructuration de l'industrie organisent le travail. De fait, le Japon subit, à son tour, les contrecoups de la globalisation des marchés qui oblige à une ouverture croissante de ceux-ci.

Phénomène nouveau: les employeurs des grandes entreprises ne respectent plus le système d'emploi à vie. Le taux de chômage atteint officiellement 2,4%, un taux qui ferait l'envie de n'importe quel pays occidental. Mais selon nos visiteurs, le taux officiel de chômage ne reflète pas la réalité, puisqu'il suffit qu'une personne travaille une heure par semaine pour ne pas figurer parmi les statistiques du chômage. Selon eux, au Japon, pour 1, 5 million de chômeurs reconnus, il y aurait 10 millions de personnes à la recherche d'un emploi.

Les employeurs cherchent à introduire dans les milieux de travail une nouvelle forme de gestion, qu'ils disent basée sur la compétence plutôt que sur l'ancienneté. Ainsi, les employeurs qui parlent maintenant en terme de rationalisation, de restructuration de l'industrie, ne se gênent plus pour procéder à des réductions de personnel et embaucher des employés à temps partiel.

Critique de la «qualité totale» à la japonaise

Nos visiteurs sont très critiques lorsqu'il s'agit de la «qualité totale» telle que pratiquée au Japon. Ils estiment que c'est l'exploitation des travailleurs qui est à l'origine du succès de la gestion des entreprises au Japon et qui est à la base de l'organisation du travail japonaise, souvent perçue de l'extérieur comme un modèle et reconnue internationalement pour sa haute productivité.

Selon eux, la recette de la productivité japonaise est simple: de plus longues heures de travail effectuées par les travailleurs et un salaire moyen plus bas que la moyenne par rapport à celui payé au Canada. Dans certaines entreprises, la direction manipulerait les travailleurs en jouant sur les liens familiaux très forts au Japon et chercherait à les contrôler jusque dans leur vie privée pour assurer cette haute productivité.

Au Japon, on observe un nouveau phénomène: le Karoshi. C'est ainsi que l'on décrit ce qui se passe quand des gens meurent d'épuisement professionnel. Le Karoshi fait 10,000 victimes par année, selon l'évaluation de la délégation.

Les défis de Zenroren

Les priorités de Zenroren sont d'obtenir une réduction du temps de travail et du temps supplémentaire. Elle s'est également fixé comme objectif d'humaniser les conditions de travail.

Elle veut mettre fin notamment à la pratique consistant à travailler le samedi sans que les travailleurs ne soient payés davantage. L'organisation syndicale veut aussi lutter contre un système qui favorise un accroissement du travail de nuit pour augmenter la productivité, privant ainsi les travailleurs du plaisir de se retrouver en famille à la maison et faisant en sorte que ceux-ci n'ont pas le temps de faire autre chose que travailler et dormir.

En plus de chercher à protéger la qualité de vie des travailleurs, Zenroren réclame pour eux des augmentations de salaires. La délégation évalue que les travailleurs japonais travaillent en moyenne 3 heures de plus par jour que les travailleurs canadiens pour un salaire moindre.

Lorsqu'il est question d'organisation du travail, on peut constater que, du point de vue syndical, Japonais et Québécois ont des visions différentes à ce sujet. Les problématiques économiques, vécues de part et d'autre, sont aussi bien différentes, ce qui explique le fait que Zenroren voit dans les nouvelles façons d'organiser le travail un moyen d'exploiter, de contrôler les travailleurs japonais.

Au Japon, le contexte économique est bien particulier. On ne fait pas face à des problèmes de productivité, de compétitivité sur le marché, de formation professionnelle, de recherche et de développement comparables à ceux que l'on trouve chez nous, problèmes qui obligent les syndicats à chercher à prendre prise sur ces réalités.

C'est pourquoi s'impliquer dans l'organisation du travail, tel que nous l'entendons ici au Québec, ne figure pas dans la stratégie de Zenroren. Pour la délégation, l'organisation du travail est indissociable de la «qualité totale». Et cette «qualité totale» est perçue de façon négative à cause des problèmes qu'elle a apportés au Japon. Pour nos visiteurs, il est impensable d'envisager que les syndicats aient leur mot à dire dans l'organisation du travail, qui relève selon eux de la gestion, une chasse gardée de l'employeur.

Lors de la rencontre avec le comité exécutif, le président Gérald Larose a expliqué à la délégation qu'à la CSN, on jugeait essentiel de s'impliquer dans la réorganisation du travail pour atteindre des objectifs syndicaux. *«Les travailleurs ont subi la dictature du propriétaire depuis des millénaires. L'organisation du travail très hiérarchique coûte cher. Elle gaspille l'expérience des travailleurs. La responsabilité syndicale par rapport à l'organisation du travail est de permettre que les individus puissent s'épanouir et se désaliéner d'une telle tutelle.»*

De la contrainte à la fumisterie

Par Henri Jalbert et Maroussia Kishka

Mercredi, 29 septembre, le gouvernement adoptait le décret qui détermine la façon dont les établissements des secteurs public et parapublic devront procéder pour récupérer 171 millions de dollars dans la masse salariale, comme l'exige la loi 102. «En agissant de la sorte, le ministre Johnson donne une fois de plus la preuve qu'il est loin d'avoir la stature d'un homme d'État. Son attitude est celle d'un patron sans envergure», affirme la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.



Claudette Carbonneau

«Négocier par décret est la meilleure façon de procéder si l'objectif est de démotiver les salariés. Sa vision étriquée des relations de travail va à l'encontre de toute démarche démocratique de négociation. Ce n'est que du mépris à l'endroit de celles et ceux qui assurent des services à la population.»

Ainsi, le décret prévoit que tous les organismes publics doivent, avant le 31 mars 1994, et par la suite à chaque année, obliger leurs salariés à prendre l'équivalent de 2,6 jours de congé sans solde. Selon le décret, ces jours de congé pourront être pris à même la banque de congés de maladie pour ce qui est du secteur de la santé et des services sociaux. Dans les collèges, le décret prévoit que les syndiqués devront prendre deux jours de congé sans solde et réduire de 60% la rémunération d'une journée de vacance.

Le décret ne s'applique pas seulement aux salariés de l'éducation, de la santé et des services sociaux, mais également aux techniciens ambulanciers, aux employés des universités, des collèges privés, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État, ainsi qu'aux employés municipaux dont l'employeur ne s'est pas soustrait à la loi 102.

Mais en même temps qu'il donnait encore une fois une preuve de sa volonté d'imposer ses propres objectifs aux syndiqués, le ministre Johnson laissait entendre que la porte reste ouverte à ratifier des ententes sur la base de sa proposition d'accord cadre du 17 septembre (voir encadré ci-contre).

«Cette prétendue ouverture n'est qu'une fumisterie, affirme Claudette Carbonneau, une invitation à signer le décret.»



La présente entente s'inscrit dans le cadre de nouvelles pratiques en matière de relations de

travail et se veut le reflet de l'importance que le gouvernement accorde aux organisations syndicales dans la réalisation de sa mission et de l'atteinte de ses objectifs. En s'associant avec ses employés dans cette démarche, le gouvernement se veut refléter le virage stratégique dans lequel il s'est engagé et reconnaître l'apport de tous à son succès.

PROPOSITION D'ACCORD CADRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

du 17 septembre 1993

1. Dans le contexte économique et budgétaire actuel, les parties reconnaissent la nécessité d'optimiser la performance des secteurs public et parapublic québécois.

2. Les parties reconnaissent que l'examen en profondeur de l'organisation du travail, des règles de travail et des services publics permettrait d'identifier des économies et d'améliorer l'efficacité des services à la population ainsi que la qualité de vie au travail des employés.

En ce sens, les parties sont prêtes à travailler conjointement à l'atteinte de ces objectifs. Elles pourront déterminer les modalités et identifier toutes les mesures nécessaires permettant de revoir l'organisation du travail et, s'il y a lieu, les aménagements nécessaires aux conventions collectives.

Sans être limitatifs, pourront être pris en compte les coûts encourus et les économies réalisées en regard des éléments suivants: la structure hiérarchique, la structure et les frontières de tâches, la classification, les modes de gestion et de dotation, la santé et la sécurité au travail et les accidents de travail, l'absentéisme, la précarité et la sécurité d'emploi, les assurances et les régimes de retraite, la motivation des employés, les changements technologiques, la sous-traitance, l'aménagement du temps de travail et sa durée, les diverses conditions de travail, l'utilisation optimale des ressources, etc.

3. Le gouvernement consent à entreprendre immédiatement des négociations avec les syndicats membres du Front commun inter-syndical.

En conséquence, les comités de négociations sont libérés selon le paramètre suivant: 66 % des effectifs libérés lors de la ronde 1989-1991.

4. Les taux et échelles de salaire et primes en vigueur sont maintenus pour la période comprise entre le 1er juillet 1993 et le 30 juin 1995. Toutefois, pour la période du 1er juillet 1994 au 30 juin 1995, le gouvernement est disposé à partager les économies budgétaires réalisées par des modifications aux règles de travail et à l'organisation du travail de la façon suivante:

a) Les premières économies récurrentes découlant des travaux et permettant des gains de productivité seront consenties au gouvernement jusqu'à concurrence de l'équivalent de 1 % de la masse salariale.

b) La deuxième portion d'économie de 1 % récurrente

découlant de ces travaux sera intégrée aux taux et échelles de salaire.

c) Toute autre économie récurrente découlant de ces travaux sera partagée selon des modalités à convenir entre les parties.

d) Des bilans périodiques devront permettre de faire le point sur les travaux.

Pour la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, les salaires seront déterminés dans le cadre d'une politique salariale à convenir ultérieurement et dont la négociation doit débiter au plus tard à l'automne 1994.

Tous les employés qui ont droit à une progression dans leur échelle verront leur rémunération augmentée en conséquence et toutes les ententes touchant les augmentations salariales dans le cadre des relativités salariales seront respectées.

5. Pour l'année budgétaire 1993-94, les parties devront faire le point entre le 1er décembre et le 15 décembre 1993, afin de constater l'atteinte du premier 1 % d'économie récurrente prévue à l'article 20 de la loi 102 et s'y soustraire définitivement conformément à l'article 24.

Il en sera de même par la suite à chaque année jusqu'à l'atteinte de ce premier 1 %.

6. Le gouvernement et les associations patronales fourniront aux organisations syndicales toutes les informations accessibles et pertinentes, afin d'assurer le bon déroulement des travaux prévus à la présente entente.

7. En tout temps au cours des négociations, les parties pourront s'entendre pour modifier les conventions collectives.

8. Le gouvernement et les organisations mandataires s'engagent à informer les organisations syndicales et à les consulter avant de procéder à l'application des mesures prévues à la loi 198. Cette disposition entrera en vigueur dans les 60 jours de la signature de l'entente.

9. La présente entente est en vigueur du jour de sa signature jusqu'au 30 juin 1996 et est réputée satisfaire aux exigences de l'article 13 de la loi 102.

Toutefois, en cas de désaccord sur la politique salariale à négocier pour 1995-1996, l'échéance est alors devancée au 30 juin 1995.

L'unité syndicale est maintenant à refaire

Le 17 septembre, le président du Conseil du Trésor rendait publique une proposition d'accord cadre qu'il venait de faire à ce qui restait alors du Front commun. Cette proposition s'appliquait, par extension, à l'ensemble des organisations syndicales des secteurs public et parapublic.

La CSN a clairement indiqué, après étude, que cette proposition équivaut à signer le décret (la loi 102), ce qu'aucune composante du secteur public de la CSN — fédérations des affaires sociales, des employés des services publics, des enseignants de cégep et des professionnels salariés et cadres ainsi que le Secteur professionnel des technologies médicales — n'est prête à faire.

La CSN a d'ailleurs déposé une plainte devant le Bureau international du travail, à Genève, à la suite de la promulgation de la loi 102, parce que cette loi contrevient aux conventions internationales signées par le Canada. Ces conventions garantissent entre autres le droit de négociation collective, un droit bafoué par le ministre Daniel Johnson et le gouvernement Bourassa.

Et le Front commun?

Quant à ce qui reste du Front commun — Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) — il a continué à s'effriter.

Le SFPQ a en effet rejeté la proposition Johnson pour les mêmes raisons que la CSN, se retirant ainsi du Front commun à son tour.

De leur côté, la CEQ, la FTQ et SPGQ consultent actuellement leurs membres avec des recommandations qui sont différentes d'une organisation à l'autre.

La FTQ recommande l'acceptation

de la proposition d'accord cadre du ministre Johnson, considérant que, d'une manière ou d'une autre, la loi 102 sera appliquée.

La CEQ refuse d'entériner une proposition qui se solderait par des aménagements de la loi 102, mais demande à ses membres de lui donner le mandat de reprendre les négociations avec le gouvernement sur l'ensemble du dossier de l'organisation du travail et des salaires pour une troisième année, dans le cadre du renouvellement des conventions collectives.

De son côté, le SPGQ n'avait pas encore déterminé s'il recommandera à ses membres le rejet de la proposition, tout comme le SFPQ l'a fait, ou encore une position qui ressemblerait davantage à celle de la CEQ pour tenter, par le truchement de l'organisation du travail, d'éviter, pour la seconde année, la récupération du 1% prévue par la loi 102.

Et la FIIQ?

Quant à la FIIQ, qui fait cavalier seul depuis l'hiver dernier, son conseil fédéral du 15 septembre a donné le mandat de rechercher des voies permettant de trouver la récupération du 1% autrement que dans les salaires et les conditions de travail. Cependant, à l'instar du SFPQ, la FIIQ a constaté, au cours des 12 rencontres exploratoires qu'elle a eues avec la partie patronale sur l'organisation du travail, que cette dernière ne proposait rien de concret qui aurait pu faire avancer ce dossier. La partie patronale tient un discours qui porte sur des coupures de salaire et de conditions de travail. C'est le

constat qu'a fait le SFPQ.

Devant l'impasse dans la négociation du secteur public, la FIIQ — toujours lors de son dernier conseil fédéral — a adopté une proposition visant la recherche d'une plus grande concertation avec les autres organisations syndicales.

Que conclure?

La présente ronde de négociation fut en réalité celle du ministre Daniel Johnson. Cependant, il a dû légiférer pour arriver à ses fins, en refusant encore une fois de respecter les ententes qu'il avait signées. En l'espace de six mois, il n'a jamais modifié sa position de départ (gel de deux ans et récupération récurrente de 1% de la masse salariale), ni son objectif de contraindre les organisations syndicales à s'inscrire dans une démarche de négociation assujettie à ses seules contraintes budgétaires, démarche dans laquelle, finalement, seule la FTQ a recommandé d'embarquer dès la première année.

La position différente de la CEQ pourrait faire en sorte qu'à son tour elle s'inscrive dans la même démarche que la FTQ, mais à partir de la deuxième année seulement.

L'intransigeance du ministre Daniel Johnson aurait dû permettre un Front commun très large. Mais les stratégies développées par les uns et les autres, pour y faire face, n'ont pas permis l'émergence d'une position commune. Ainsi, six mois après le dépôt de la proposition Johnson, un travail majeur reste à faire pour trouver une cohésion syndicale dans le secteur public. Un défi que la CSN doit d'abord relever à l'intérieur de ses propres rangs afin de faire face non seulement à la loi 102, mais aussi aux réformes en cours dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et aux coupures d'effectifs que loi 198 impose, et finalement retrouver le droit de négocier.

Sept ans de ping-pong!

Il aura fallu sept années et un tournoi de six matchs judiciaires pour trancher définitivement un différend entre la compagnie Domtar et l'un de ses employés. Le dénouement, fort heureusement, s'est fait en faveur du travailleur et profitera à plusieurs accidenté-es du travail dont le dossier traîne depuis de trop longues années.

Voici les faits: un employé avait subi un accident du travail 3 jours avant la fermeture temporaire de l'usine pour le congé de Noël. L'employeur qui, selon la loi, est sensé payer les 14 premiers jours d'indemnisation — lesquels lui sont ensuite remboursés par la CSST — refusa de payer au-delà des trois premiers jours. Appelée à trancher, la CSST donna raison à l'employeur. Le bureau de révision de la CSST pencha, à son tour, du côté de l'employeur. Mais la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP) renversa la décision du bureau de révision et ordonna à l'employeur de payer à l'accidenté ses 14 premiers jours.

L'employeur interjeta appel devant la Cour supérieure... qui rejeta sa requête. Une requête à laquelle la Cour d'appel tendit une oreille favorable, en concluant que l'employeur n'a aucune obligation vis-à-vis d'un employé lors d'une fermeture.

La décision de la Cour suprême mit fin au tournoi le 30 juin dernier. Celle-ci donna raison à la CALP en statuant que l'employeur doit payer les 14 premiers jours, sans égard à la fermeture d'une entreprise pour raison de congé, de grève, de lock-out, de mise à pied, etc. L.L.

OLYMEL

L'usine de Princeville demeurera ouverte

Après plusieurs rencontres de négociation entre les syndicats CSN d'Olymel regroupés de Vallée-Jonction, de Saint-Simon et de Princeville, et la compagnie Olymel d'autre part, une entente est intervenue le 11 septembre. Cette entente permet de garder ouverte l'usine de Princeville qui était menacée de fermeture, conservant ainsi 225 emplois dans la région.

Les parties renoncent à leur droit de grève ou de lock-out pour les six prochaines années. Elles ont convenu de faire appel à l'arbitrage si elles ne peuvent s'entendre lors des renouvellements des conventions collectives.

Les syndicats ont renoncé à l'augmentation de salaire de \$0,35 l'heure qui était prévue pour le premier juin. Ainsi, les coûts d'opération seront réduits dans les trois usines, au lieu d'atteindre cet objectif par la seule fermeture de l'entreprise de Princeville. Les porte-parole syndicaux ont souligné que c'est la solidarité entre les trois syndicats CSN qui a permis de maintenir l'entreprise de Princeville ouverte. L'entente contient également une clause de protection de l'emploi. J.R.



Garderies: la pression augmente

Environ 1,500 personnes se sont rassemblées, le 30 septembre, sur la colline parlementaire, pour appuyer les revendications salariales des travailleuses en garderie. Outre les éducatrices des 166 garderies affiliées à la FAS-CSN, on pouvait voir des salariées de garderies non syndiquées, ainsi que les délégué-es au Conseil confédéral de la CSN réuni à Québec.

Cette journée, qui était la troisième d'une banque de quatre jours de grève votée en mars dernier, faisait suite au refus de la ministre Violette Trépanier de débloquer des fonds pour mettre fin à la situation scandaleuse des bas salaires en garderie. Les travailleuses n'entendent pas s'arrêter là: elles prévoient recourir à des moyens de plus en plus lourds si la ministre persiste dans son obstination. L.L.

SHERBROOKE

Règlement dans six garages

Après un peu plus de deux mois de négociation, les 120 travailleurs de six garages de la région de Sherbrooke obtiennent un bon règlement de leur convention collective. Le 22 septembre, lors d'une rencontre de conciliation, l'employeur retirait toutes ses demandes et acceptait une convention collective de trois ans comprenant l'indexation au coût de la vie.

À la faveur de cette négociation, le syndicat avait peu de demandes, contrairement à l'employeur. Celui-ci voulait notamment éliminer de la convention trois jours de congé maladie, instaurer un horaire de travail à temps partiel de seulement 24 heures par semaine, implanter une journée de travail le samedi et ajouter un quart de travail le soir. De plus, il demandait un gel des salaires pendant trois ans.

Le 12 septembre, en assemblée, 96 des 120 travailleurs votaient pour la grève dans une proportion de 91,4%. J.R.

TROIS-RIVIÈRES

Ça rapporte!

Le 17 septembre, les 45 membres du Syndicat des travailleurs de Sani-Mobile, à Trois-Rivières, obtenaient le règlement de leur première convention collective, d'une durée de trois ans.

L'entente prévoit des augmentations de salaire de 3% en mai 1993, de 3% en mai 1994, et de 4% en mai 1995. De plus, le syndicat a obtenu quatre jours de congé mobile, trois jours de congé maladie et diverses primes. J.R.

VICTORIAVILLE

Concessions, puis faillite

Malgré que les employés du garage Automobile Victoriaville aient consenti, il y a trois mois, à des diminutions de salaire, l'entreprise vient tout de même de déclarer faillite, mettant ainsi à pied une vingtaine d'employés.

Un syndicat CSN existait depuis trente ans dans cette entreprise.

J.R.

Rejet des offres à 99,2%

Rejet massif par les quelque 267 syndiqués à l'heure de la mine British Canadian (Lab), à Thetford Mines, d'une offre globale de l'employeur en vue du renouvellement de leur convention collective échue le 14 mai.

Ces employés, membres du syndicat des travailleurs horaires de l'amiante (CSN), se sont prononcés dans

une proportion de 99,2% contre la proposition provenant de la maison-mère Lab Chrysotile.

Les négociations achoppent sur l'ensemble de la convention collective. L'employeur propose un gel salarial, l'abandon de la formule d'indexation des revenus et des programmes spéciaux de retraite. Il refuse égale-

ment la proposition syndicale visant à améliorer le régime de retraite.

De plus, l'employeur refuse de concrétiser un projet de développement de la mine, tel que prévu dans une lettre d'intention.

Les pourparlers entre les parties doivent reprendre au cours des prochains jours.

J.P.

ROMÉO SAGANASH AU CONSEIL CONFÉDÉRAL

«Il n'y a pas que Joe Norton»

«Il faut éviter de généraliser la pensée des autochtones à partir des déclarations de Joe Norton. Nous ne voulons pas empêcher la redéfinition d'un nouveau cadre constitutionnel pour le Québec.» Diom Roméo Saganash, invité de la CSN au conseil confédéral, a lancé un appel pour une meilleure compréhension entre les peuples québécois et autochtones et pour que l'on développe la pratique de l'écoute mutuelle. Ex-vice-président du Grand conseil des Cris, Roméo Saganash travaille, au sein du Forum paritaire des autochtones dont il partage la co-présidence avec le président de la CSN, Gérald Larose, à construire des ponts entre les

Québécois et les autochtones. Pour lui, le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones est devenu une question «incontournable et inévitable surtout dans le cadre du projet politique du Québec de demain». Conscient que des déclarations comme celles tenues par le Mohawk Joe Norton à l'effet que les Indiens empêcheraient le Québec de réaliser un projet de souveraineté mettant le feu aux poudres, Roméo Saganash insiste plutôt pour que «le droit de l'un ne réduise pas le droit de l'autre car, dit-il, votre liberté commence avec la reconnaissance de notre droit à l'autodétermination.»

T.J.

Fermeture chez Mid-City

Fermeture de la compagnie Mid-City de Vaudreuil. Conséquence: les quelque 30 employés syndiqués viennent de perdre leur emploi.

La production de

l'entreprise consistait presque essentiellement en la production de cassettes encrées utilisées pour les valideuses de Loto-Québec.

Depuis juillet der-

nier, l'employeur faisait valoir qu'il faisait face à une situation financière difficile. Le syndicat négocie toujours avec la direction pour que les travailleuses puissent recevoir leur prime de séparation.

Le syndicat craint que la production qui était réalisée à Vaudreuil ne se fasse dorénavant en Ontario dans une usine portant également le nom de Mid-City. Au printemps dernier, les cassettes encrées destinées à Loto-Québec étaient fabriquées à l'un ou l'autre endroit.

J.P.

LA CAMPAGNE CENTRAIDE

C'est parti!

Centraide fait à nouveau appel à la générosité des membres de la CSN pour faire un

succès de sa campagne annuelle qui, cette année, s'étend du 1er octobre au 30 novembre.

Parmi les 17 régions de recrutement de Centraide, celle du Grand Montréal s'est fixé comme objectif la cueillette de 24 millions 500 mille dollars. Centraide du Grand Montréal finance en tout 216 organismes qui viennent en aide aux personnes en difficulté. Dans le contexte actuel, les demandes à l'endroit de Centraide se font de plus en plus pressantes. Avec 13,5% de chômeurs, la région de Montréal a un taux de sans-emploi parmi les plus élevés au pays, un étudiant sur trois décroche et des centaines de familles font appel pour la première fois aux quelque 400 banques ali-

mentaires. Voici quelques chiffres intéressants:

• 63,000 jeunes ont

été aidés l'an dernier afin d'éviter qu'ils ne se tournent vers la délinquance;

• 2,500 jeunes dé-

crocheurs ont été épaulés pour reprendre leurs études;

• plus de 10,000 familles monoparentales ont fait appel à Centraide;

• en tout, près de 500,000 personnes reçoivent l'aide des organismes membres de Centraide dans la région montréalaise;

• un dollar sur deux provient d'employés;

• l'an dernier, les Québécois ont donné 37 millions et demi de dollars à Centraide.

Les statistiques traduisent souvent une réalité froide et impalpable, mais derrière chaque chiffre, il y a un visage.

M.L.



Un geste pour les plus démunis

La pauvreté ne cesse de croître dans la région de Montréal depuis le début de la récession. Le chômage augmente, tout comme le nombre de personnes qui doivent s'en remettre à différents organismes pour s'assurer du minimum vital. Le Garde-Manger pour tous est l'un de ces groupes qui s'est donné le mandat d'intervenir auprès d'une clientèle dans le besoin.

Cette banque alimentaire, qui ne reçoit aucune subvention, recherche présentement des bénévoles pour mener à bien sa campagne de levée de fonds. Ce coup de pouce lui est nécessaire pour qu'elle continue à nourrir plus de 10 000 Montréalais à faible revenu. Pour renseignements: (514) 931-8830.

L.-S. H.

Oui à la FNEEQ-CSN

Un nouveau groupe de chargé-es de cours a joint récemment les rangs de la FNEEQ-CSN. C'est en effet 135 des 198 enseignant-es qui ont des charges de cours à l'Université du Québec en Abitibi, au Témiscamingue et dans l'Ungava qui ont signé une carte de membre de la CSN. La requête a été déposée le 28 septembre auprès du ministère du Travail. Ces enseignant-es étaient jusque-là membres d'un syndicat affilié à la CEQ. M.R.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le syndicat de la MIL-Davie interroge les partis politiques

Actuellement, il y a 2,700 travailleurs au chantier naval de la MIL-Davie. Mais si d'ici un an la compagnie n'a pas de nouveau contrat, il ne restera plus que de 200 à 300 travailleurs sur le chantier. C'est pourquoi le Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon a bien l'intention d'interpeller les candidats et chefs des partis politiques, à la faveur de la présente campagne électorale, afin de connaître leurs intentions dans ce dossier. Rappelons que la plupart des contrats que la MIL-Davie obtient proviennent du gouvernement fédéral.

Ainsi, en plus de revendiquer des projets à long terme, le syndicat réclame également des contrats transitoires qui permettraient, pendant les quinze prochains mois, de maintenir 1,000 emplois. Il s'agirait de la construction d'un traversier pour les Iles-de-la-Madeleine et de la construction d'un navire multifonctionnel qui peut servir, entre autres, tant à des fins commerciales qu'à des services civils.

Le syndicat a déjà fait l'invitation aux quatre partis pour qu'ils viennent sur le chantier examiner la situation et répondre aux questions des travailleurs. Il attend toujours une réponse. De plus, le syndicat a un plan d'action qui comprend notamment la visite aux députés de la région.

Le syndicat fait également partie du Comité de survie de la MIL-Davie, lequel re-

groupe les divers intervenants économiques de la région Chaudière-Appalaches. Ce comité mène sa propre campagne et il fait également pression sur les partis politiques au cours de cette campagne électorale,

EXPRO

«Contrat social» et diversification

Les quelque 450 travailleurs de l'usine Expro de Valleyfield, qui fabrique des explosifs, ont accepté dans une proportion de 80% une proposition globale de la Société de développement industriel visant à sortir l'entreprise de l'impasse financière.

Une des propositions consistait à former une coopérative de travailleurs investisseurs. Ainsi, les employés d'Expro ont décidé de devenir propriétaires de 30% des actions de l'entreprise.

Dorénavant, ils détiendront également un droit de veto sur une quinzaine de sujets majeurs au conseil d'administration. Le syndicat se dit très satisfait de cette cogestion avec l'employeur, un précédent.

En assemblée générale, les travailleurs d'Expro ont également accepté un «contrat social» de six ans et se sont entendus sur un plan de redressement prévoyant une réduction de 15% de la masse salariale durant cette période.

Les travailleurs ont bataillé ferme pour en arriver à ce 15%, la SDI s'étant fixé un objectif de 20%. Ils ont occupé le bureau du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la

sous le thème «Je prends parti pour la MIL-Davie».

Les évaluations actuelles sont qu'à chaque fois qu'il y a la perte d'un emploi à la MIL-Davie, trois emplois indirects disparaissent aussi. J.R.

Technologie, Gérald Tremblay, de même que celui de leur député Serge Marcil.

La Société de développement industriel a consenti à investir \$4.8 millions de dollars dans la compagnie

QUÉBEC

Mauvaise gestion au Centre hospitalier St-François d'Assise

Dans le contexte des restrictions budgétaires en cours ces dernières années dans le réseau hospitalier, on devrait s'attendre à ce que les administrateurs fassent preuve de beaucoup de rigueur dans la gestion des établissements.

Ce n'est pas le cas à l'Hôpital Saint-François d'Assise de Québec. Il y a deux ans, l'hôpital s'est doté d'un nouveau système informatique qui a coûté quelque \$14 millions. Le hic, c'est que le système, dont le coût est amorti sur une période de dix ans, est déjà désuet.

Selon le syndicat, qui n'a pas été consulté au cours de cette démarche, il n'était pas nécessaire de faire une telle dépense. Pire encore, le nouveau système informatique n'est pas adapté à la réalité du travail des



Manifestation, en 1990, en faveur de la survie des chantiers maritimes du Québec.

Expro si les travailleurs s'engageaient à accepter sa proposition globale.

Ainsi, la SDI assure la survie de l'entreprise et la direction d'Expro entreprend, en collaboration avec

le syndicat, un processus de diversification de sa production vers des produits civils. Cette diversification devra se concrétiser d'ici septembre 1994.

J.P.

employé-es. Ainsi, on constate une augmentation du nombre des maladies professionnelles, comme des bursites, en raison des gestes répétitifs que ce système commande.

Pour les représentants syndicaux, il est

clair que des situations déplorables de ce genre se répéteront tant que la direction n'impliquera pas les employé-es dans les décisions qui touchent l'organisation du travail.

L.-S. H.

RIMOUSKI

Le conflit à l'Hôtel des Gouverneurs se poursuit

La grève déclenchée le 24 septembre par le Syndicat des employés de l'Hôtel des Gouverneurs, à Rimouski, se poursuit toujours, même si plusieurs règlements sont intervenus au cours de l'été dans le secteur hôtelier, à travers le Québec.

À la demande des deux parties, un conciliateur a été nommé. Lors d'une rencontre de conciliation, le 28 septembre, l'employeur est revenu sur des clauses pour lesquelles il y avait eu des ententes. J.R.

**Faites lire
Nouvelles CSN**



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Pour une troisième année consécutive, l'Office de la langue française entend reconnaître l'excellence en matière de promotion du français au travail.

Elle attribuera ses «Mérites du français au travail 1994» pour des projets qui auront été réalisés, au cours de cette année, au sein d'entreprises, de ministères et organismes gouvernementaux, d'associations syndicales ou encore d'associations ou ordres professionnels des diverses régions du Québec.

Il peut s'agir, par exemple, de la mise sur pied d'une activité de promotion du français, de la francisation de l'informatique ou de technologies de production, ou encore de l'application d'une politique d'achat en français ayant des retombées importantes.

Des mesures d'intégration linguistique, des cours de perfectionnement en français, la rédaction de chroniques linguistiques, des conférences, des concours, et la mise en oeuvre de programmes d'implantation terminologique peuvent également susciter l'intérêt du jury.

Sept organismes se joignent à l'Office de la langue française pour sélectionner les lauréats et lauréates. Il s'agit de la CSN, la FTQ, la CSD, l'Association des manufacturiers du Québec, la Chambre de commerce du Québec, le Conseil du patronat du Québec, et la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec.

Les Mérites, au nombre de huit, seront remis à Montréal, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Semaine du français 1994, qui se tiendra du 21 au 25 mars.

Cela vous intéresse? Votre candidature devra être soumise avant le 4 février en remplissant un formulaire prévu à cette fin. Pour obtenir plus de détails sur les critères d'évaluation, vous pouvez communiquer avec le Secrétariat des «Mérites du français au travail 1994» au (514) 873-6565 ou avec le personnel du bureau de l'Office de la langue française de votre région.

J.P.



BIENVENUE

Sobey's

Les 130 employé-es de la succursale de la chaîne de magasins d'alimentation Sobey's, à Baie-Comeau, ont déposé une requête en accréditation pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN et à sa Fédération du commerce. L'affaire ne s'est cependant pas réalisée sans heurts, l'employeur usant d'intimidation, allant même jusqu'à dépêcher son directeur du personnel au domicile des employées.

Supermarché Saint-Raphaël

C'est dans une proportion de 70% que les 50 travailleurs du Supermarché Saint-Raphaël, à Montréal, ont décidé de quitter le Syndicat des travailleurs de l'alimentation et du commerce pour s'affilier à la CSN.

Matériaux Réal Munger

À Chicoutimi, les 26 travailleurs de Matériaux Réal Munger ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail afin de faire reconnaître leur nouveau syndicat CSN. Rappelons que les employés des entreprises concurrentes (Laurent Lapointe, Matériaux La Baie, Nutrinor) sont également syndiqués à la CSN.

Boiseries Raymond

Après de longues et pénibles procédures, qui ont duré près d'un an, le commissaire du travail Jacquelin Couture a accrédité le Syndicat des travailleurs

de Boiseries Raymond - CSN pour en représenter la soixantaine de membres. Plus de quinze journées d'audition ont été nécessaires à l'obtention de ce résultat. Une quarantaine de plaintes pénales ont été déposées contre l'employeur. L'entreprise, située à Rivière-des-Prairies, fabrique des rampes d'escalier, des escaliers, des puits de lumière, etc.

Château Royal

Les 30 travailleuses et travailleurs de l'hôtel Château Royal, situé sur la rue Crescent, à Montréal, ont adhéré à la CSN, cet été. Il s'agit d'un premier syndicat pour ces employé-es qui travaillent dans cet hôtel de 110 chambres.

Télévision Quatre-Saisons

Le Conseil canadien des relations de travail a accrédité le Syndicat des réalisateurs en auto-publicité de télévision Quatre-Saisons. Ils sont au nombre de cinq, et viennent s'ajouter aux journalistes et aux travailleurs de l'ingénierie, déjà membres de la FNC-CSN.

Professionnels des arts de la scène

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes a donné son aval à l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec, permettant ainsi à celle-ci d'entamer des négociations avec les divers employeurs qui embauchent ses quelque 225 membres. Les fonctions de ceux-ci sont aussi diverses

que: conception de décors, de costumes, d'éclairage et de son, direction artistique, régie et mise en scène, etc.

Sourp Hagop

Les chauffeurs d'autobus scolaires de l'Église arménienne Sourp Hagop viennent de se syndiquer à la CSN. Bas salaires, absence d'avantages sociaux et de sécurité d'emploi, ont notamment été à l'origine de leur volonté de se regrouper en syndicat.

SPCA

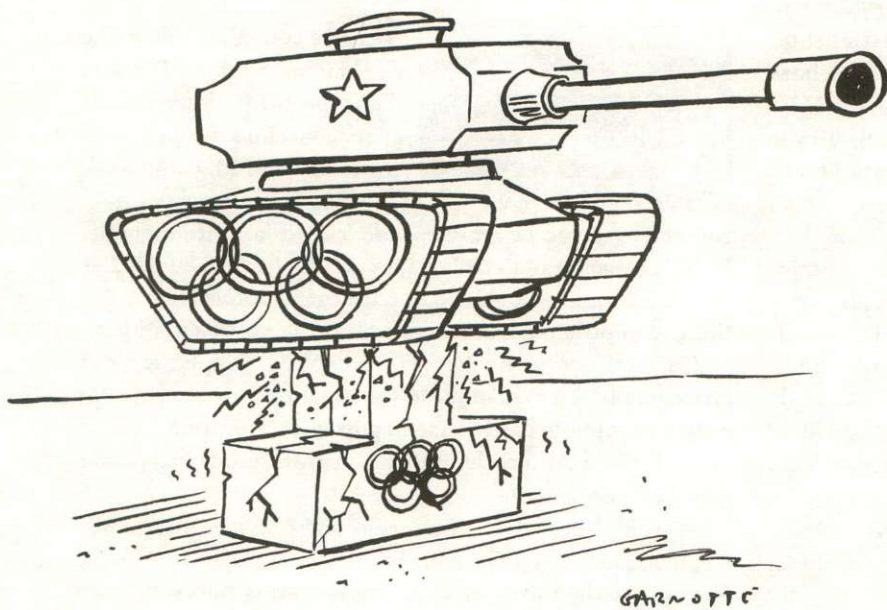
Après les employés temporaires, il y a six mois, ce sont maintenant les 36 employés réguliers de la Société pour la prévention contre la cruauté envers les animaux (SPCA) qui ont décidé de joindre les rangs de la FEESP-CSN. Ils étaient antérieurement représentés par le local 791 de l'Union des opérateurs de machinerie lourde.

Acier Leroux

À la Fédération de la métallurgie CSN seront désormais affiliés les onze travailleurs affectés à la division des poutrelles d'acier de Transfométal Inc, filiale de Acier Leroux.

ATTAR

Les quatre travailleuses de l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés du Richelieu, un organisme sans but lucratif qui s'occupe de la défense des personnes malades ou accidentées du travail dans la région de Sorel, se sont donné un syndicat, lequel sera affilié à la FEESP. J.-P. P.



La Chine est à la mode!

La masse compacte de la Chine rouge continue de fasciner les Occidentaux. En juin, le magazine français *Le Point* faisait sa une avec la Chine, «le nouveau monstre capitaliste». Un mois plus tard, *L'Express* donnait dans la même veine avec son «Numéro spécial CHINE: la ruée vers l'argent» où est décrit un Parti communiste qui tente d'assurer sa survie en prenant le train en marche. Vrai? Allez donc savoir, mais *L'Express* a de la «bonne copie» sur 38 pages qui nous tiennent en haleine: jeunes qui ont 20 ans «à l'ombre des vieillards»; Pékin, la ville en chantier, etc. *Le Point* avait un spécial plus modeste: 16 pages, mais on nous faisait l'organigramme des vrais dirigeants du pays, esquissant les acrobaties auxquelles doivent se plier les investisseurs. Le clou, pour le profane, c'est de découvrir l'indice

«corrigé» du Fonds monétaire international qui, du 10^e rang où se trouve la Chine quant au PNB brut, le hisse au 3^e rang (après les États-Unis et le Japon, avant l'Allemagne) si l'on se fie aux parités des pouvoirs d'achat.

Quelques rappels: Pékin a tout intérêt à se montrer à la hauteur de la tâche qui l'attend lorsqu'elle reprendra en 1997 l'enclave de Hong Kong. Quelques gestes «libéraux» isolés aideront à rehausser sa crédibilité comme puissance respectable. D'où la libération, avant terme, du dissident Wai Jingsheng, le 14 septembre. Mais, rétorque aussitôt Reporters sans frontières, il reste encore au moins 25 journalistes incarcérés en Chine, dont 19 pour le rôle qu'ils ont joué dans le mouvement pro-démocratie écrasé il y a quatre ans par les chars sur la place Tien An Men.

Quelle subtilité le dragon chinois cache-t-il derrière ces manifestations bien calculées d'ouverture, somme toute marginales?

De Pékin, des analystes reliés à des chancelleries ont malicieusement laissé entendre que Pékin ferait tout pour obtenir la tenue des Jeux Olympiques de l'an 2000 chez elle. Et n'a-t-on pas assez répété que les JO, c'était une industrie? Le comité organisateur des jeux tente bien, périodiquement, de soulever la question du respect des droits de la personne... mais les mandarins de Pékin ont un refrain tout prêt que tout bon capitaliste saura comprendre: «il est primordial d'assurer aux Chinois le droit de vivre, de manger, de posséder un logement et d'être scolarisés». Que les jeux commencent!

Clément Trudel

Une certaine France

Restons-en aux grands dossiers d'été dans les magazines publiés en France. *L'Événement du jeudi* (19 au 25 août) consacre... 60 pages aux «Haines des Français»: celles de 1793 (guerre de Vendée, Terreur), de 1893 (affaire Dreyfus et explosion raciste) et de 1943 (tout ou presque sur la Résistance, la collaboration, les femmes tondues et même... la disparition de plaques apposées depuis 1945 sur des immeubles où des résistants anti-nazis ont perdu la vie et la trahison du maquis par une nonne... par dépit amoureux).

Est-ce une obsession? Un autre débat franco-français? Le directeur Jean-François Khan écrit «ce pays n'en finit pas de vivre son présent à travers les effluves de ses guerres civiles anciennes». Il s'en prend à ces «esprits momifiés»

qui défilent devant la statue de Jeanne d'Arc, à ces «décalés mentaux» qui font le pèlerinage à l'île d'Yeu où est inhumé le maréchal Pétain, etc. Ce dossier donne la parole à Henri Amoureux qui n'en finit plus de débusquer les faux résistants et de désamorcer les faussetés que l'on a pu colporter sur quelques personnages qui avaient continué de vivre à Paris sous l'occupant allemand. Un autre historien, Jacques Delarue, prouve que la collaboration ne fut pas imposée par les Allemands mais «proposée par Vichy». Instructifs, ces extraits de journaux où des écrivains tel Céline, des professeurs et des journalistes ont «osé écrire» toutes les ordures qu'ils voulaient vomir contre les juifs et les gitans.

C.T.

Pas de terre promise

Les Haïtiens reverront peut-être, fin octobre, leur président légitime Jean-Bertrand Aristide. C'est le sens des accords signés le 3 juillet à Governors Island entre le général Cédras et le prêtre-président. Aristide sait bien qu'il ne rentre pas dans une Terre promise où coulent le lait et le miel, après deux ans d'exil forcé. Tout de même, il y a un premier ministre (Robert Malval) qui n'a rien d'un macoute et qui, lui aussi, se rend compte des embûches qui entravent l'instauration d'un État de droit en Haïti. Témoin, la déclaration de l'émissaire de l'ONU, Dante Caputo, qui établit un lien entre la vague de violence qui s'accroît et le chef de police Michel François.

Malval n'a pas caché que des membres de son gouvernement avaient reçu des menaces de mort et s'est montré préoccupé du fait que le procureur Wilson Ciceron — chargé d'enquêter sur une série d'assassinats politiques — ait remis sa démission, sans doute après avoir été intimidé par ceux que Malval appelle les «seigneurs de guerre» qui règnent sur les «cartels de violence». Il ne faut pas moins que la mystique aristidienne pour affronter un tel borbier.

C.T.



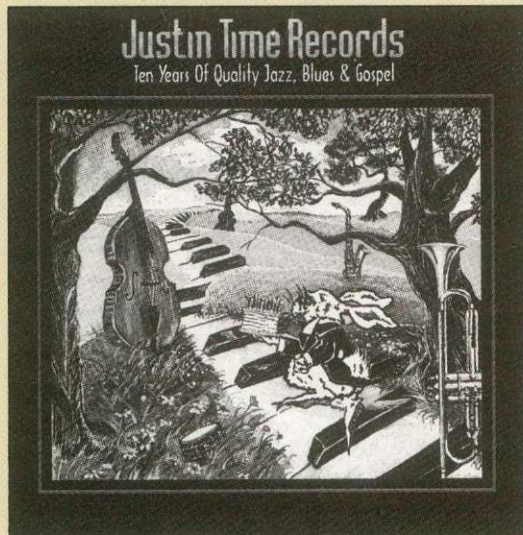
Justin Time et Piccolo

Une nouvelle compagnie de disques est apparue dans le paysage musical de Montréal. Espérons que les Disques Piccolo auront autant de succès qu'une autre maison montréalaise, la compagnie Justin Time Records qui célèbre incidemment cette année ses dix ans. Il faut saluer cet anniversaire, d'autant que Justin Time fait

Luc Boivin et le trompettiste Denny Christianson.

Sans oublier les Richard Desjardins, Paul Bley, Sonny Greenwich, Bryan Lee & Memphis Band, etc, qui ont tous endisqué sous étiquette Justin Time.

Dix ans et une certaine d'enregistrements plus tard, il faut reconnaître l'apport de Justin Time Records pour la promotion du jazz et du blues au Québec et au Canada. Celles et ceux qui veulent en savoir davantage sur cette maison peuvent se procurer l'album anniversaire *Ten Years Of Quality Jazz, Blues & Gospel*, sorti pour l'occasion.



dans le jazz et le blues. Ce qui, au Québec, est en soi un exploit lorsqu'on considère la production annuelle de disques de jazz et de blues qui peut se compter sur les doigts des deux mains.

L'aventure de Justin Time a débuté en 1983, avec l'enregistrement *Live At Biddle's* du trio de Oliver Jones. Quel flair a eu Jim West, le grand chef de cette compagnie, qui a su reconnaître en Oliver Jones un grand pianiste de jazz. Justin Time a par la suite mis en marché les 11 enregistrements de ce musicien de Montréal.

D'autres excellents musiciens se sont fait connaître grâce à elle. Notons les interprètes Raneé Lee et Diana Krall, des formations comme Sortie, avec entre autres les ex-Uzeb Paul Brochu (batterie) et Alain Caron (basse), ainsi que le percussionniste

Quelques mots maintenant sur les Disques Piccolo qui ont misé sur le bassiste Marc Langis pour leur première réalisation. Intitulé *Terrae incognitae*, ce disque est une première pour Marc Langis. Ce dernier, qui a composé les 10 pièces de l'album, s'est entouré de très bons musiciens pour présenter un jazz fusion. Il s'agit de Jason Carder, à la trompette, de Ted Kumpel, aux guitares, de Dominique Messier, à la batterie et de Yannick Rieu, au saxo ténor.

Pour ma part, moi qui ne suis pas un friand de fusion, je suis resté accroché à plusieurs morceaux dont *Poisson d'avril*, un hommage à Miles Davis, et des ballades comme la pièce titre, *Legacy* et *Unspoken Words*. Pour renseignements (514) 351-0009.

Louis-Serge Houle



Les mots perdus

Un film de Marcel Simard.



On connaît la démarche de Marcel Simard. Il traite d'une problématique sociale en rencontrant les populations concernées, rédigeant avec elles un scénario, et en optant régulièrement pour des non-comédiens. Avec *Le grand monde*, c'était la santé mentale. Puis, *Love-moi* traitait de la délinquance chez les jeunes. Les deux films ont fait l'objet d'une tournée auprès des institutions susceptibles d'être aux prises avec ces problématiques.

Les mots perdus ne fait pas exception. L'aphasie peut arriver suite à un manque d'oxygénation du cerveau. La personne atteinte perd de façon plus ou moins prononcée sa capacité de construire des phrases en ordre. Cette incapacité n'est pas permanente.

Marcel Simard a donc rencontré quatre groupes d'aphasiques; au Québec, en France, en Suisse et en Belgique. Il a rédigé avec eux quatre scénarios basés sur des situations réelles et les a tournés avec des personnes aphasiques.

Au-delà des avantages d'associations présentées et d'un message d'espoir le film, sert en premier lieu à informer la population sur ce malaise méconnu sans jamais devenir didactique.

Les Productions Virage préparent une autre tournée. Vous pouvez encore les appuyer.

Le long silence

Un film de Margarethe Von Trotta.

Avec Carla Gravina et Jacques Perrin. Scénarisé par Felice Laudadio.



Après avoir été figure de proue de la nouvelle vague du cinéma allemand durant les années 70, Margarethe Von Trotta vit en Italie depuis sept ans avec Felice Laudadio, journaliste et scénariste du film.

Les films valorisant les actions de la mafia sont nombreux. Celui-ci montre l'autre côté de la médaille. La vie d'ermite d'un juge «non corrompu» qui tient à sa peau. Après sa mort, sa femme cherchera à alimenter les médias et faire parler les autres veuves. Il n'y aura pas de happy end, car ce film veut bien refléter la réalité politique italienne...

Von Trotta a su choisir des comédiens politiquement engagés qui rendent le réalisme nécessaire à la crédibilité de ce film. Carla Gravina, qui a été députée italienne, est tout à fait convaincante.

Von Trotta nous a révélé que la lecture du testament du juge, qui est un des moments forts du film, est textuellement celui d'un juge tué en Italie. Lors de la première présentation du film en Sicile, dans un petit village, à la fin du film la veuve d'un fonctionnaire «pur» se tourna vers la salle en disant que tous les villageois présents à la projection connaissaient les meurtriers de son mari, mais restaient silencieux...

Un long silence...

Michel Tremblay

Et vive la concentration!

La décision des réseaux Télémedia et Radiomutuel de retirer leurs correspondants au Parlement de Québec n'augmentera pas sensiblement le nombre de chômeurs. Deux en tout, si les ex-courriéristes ne sont pas rappelés dans les maisons mères montréalaises, CKAC et CJMS.

Les deux réseaux regroupent à eux deux quelques douzaines de stations à travers le Québec et une soixantaine d'affiliés. Leur décision de s'en remettre désormais à l'agence Nouvelles Télé-Radio, NTR, pour «couvrir» le Parlement, n'augmentera pas non plus le nombre de journalistes à l'emploi de NTR. «Ils étaient un», ils continueront d'être un.

Pourquoi, de toute manière, augmenterait-on les effectifs? Ce n'est pas plus d'ouvrage de travailler pour une, dix ou soixante stations. Tant qu'on se contente (et qu'elles s'en contentent) de leur fournir, qu'elles soient sur la Côte-Nord ou en Abitibi, le même reportage pensé en fonction de l'auditoire montréalais. (Ce que faisaient déjà les correspondants de Radiomutuel et Télémedia.)

NTR est une filiale de la *Presse canadienne* qui, elle, est une coopérative appartenant aux 10 quotidiens québécois francophones dont neuf, les plus gros, sont la propriété de trois groupes, Quebecor, Unimédia et Power Corporation.

Trois hommes, Desmarais, Péladeau et Black, par béni-oui-oui interposés, décident du budget de la *Presse canadienne* et de NTR et ont la main haute sur ces deux agences de presse. Les quotidiens québécois n'ont

d'ailleurs pas de leçon à donner aux stations de radio en matière de couverture du Parlement québécois. Le *Journal de Montréal* et son petit frère québécois n'y maintiennent qu'un courriériste. Power Corporation a aboli depuis longtemps ceux du *Nouvelliste* et de la *Tribune*.

Et Unimédia a fait de même avec *Le Droit*.

À la radio, en dehors de NTR, il ne reste plus en poste à Québec que les journalistes de Radio-Canada.

Ce qui démontre bien l'importance de maintenir un réseau public fort. Pour peu qu'on croie encore à l'importance

du Parlement dans la vie démocratique.

Et dire qu'aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, certains, y compris chez les journalistes, prétendent que la concentration de la presse est un faux problème.

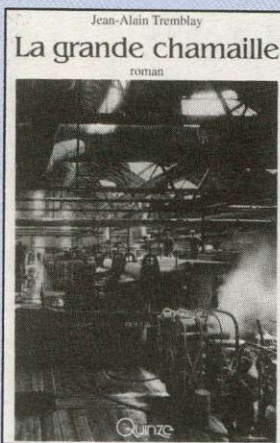
Jacques Guay

L'OMBRE D'UN DOUTE...



La grande chamaille

Jean-Alain Tremblay,
La grande chamaille,
Quinze, Montréal, 343 pages.



Vers la fin de la première guerre, la région du Saguenay vivait elle aussi dans un climat de conflit. Mais il s'agissait de conflits de travail et de conflits inter-syndicaux.

Dans cet intéressant roman historique, trois groupes de protagonistes s'affrontent: les dirigeants syndicaux, le clergé (avec Mgr Latulipe, aumônier du syndicat, à leur tête) et le propriétaire du moulin à papier, J.A. Dubuc. En toile de fond, le syndicat «international» de l'usine de Kénogami.

L'auteur y décrit bien le syndicalisme catholique de cette époque: rôle prépondérant de l'aumônier, orientation de bonne entente et d'attentisme, obsession face au syndicalisme international.

Les différents courants à l'intérieur du syndicat s'organisent eux aussi pour gagner les élections locales tant pour «réorienter» l'action syndicale que pour régler des comptes personnels. Le tout est imbriqué dans les relations familiales et amoureuses des protagonistes.

L'auteur, qui avait déjà publié le captivant roman *La nuit des perséides*, démontre une bonne connaissance tant de l'histoire que de la vie interne des organisations ouvrières. Tout cela se passait trois ans avant la fondation de la CTCC qui deviendra plus tard la CSN.

Yves Laneuville

LECTURE



Pour la suite du monde

Je prends prétexte d'un article quelque peu ironique de Lise Bissonnette sur la gauche, telle que celle-ci se manifeste dans la revue *Possibles* (*Le Devoir*, 27 septembre), pour exprimer un souci plus important: à quoi rime un monde où il n'y en a plus que pour la droite? Les collaborateurs de *Possibles* s'interrogent, peut-être avec plus ou moins de bonheur parfois, mais enfin ils s'interrogent. Ils cherchent, ils font effort, ils refusent d'abandonner; ils flairent le danger universel du grand virage néo-libéral.

La faillite du communisme tend à entraîner la chute d'un certain nombre d'idées et de préoccupations qui n'ont pourtant aucune raison de disparaître: par exemple, sur la nécessité d'un rôle actif et avant tout démocratique de l'État dans les affaires économiques et sociales intérieures des nations; par exemple encore, sur le grand danger de la domination non contestée du capitalisme, représenté par tous les gouvernements qui sont à son service en Occident et dans ce qui reste de l'empire russe.

Une des fonctions essentielles de la gauche occidentale consistait à s'interroger sans relâche sur le pouvoir, sur les forces qui le constituent réellement, sur les forces dé-

mocratiques à lui opposer, sur la possession démocratique toujours précaire du pouvoir public par le peuple: cette problématique classique et fondamentale n'a pas disparu, quoiqu'on pense.

La question de la composition de l'État est toujours d'actualité. La question d'un monde qui glisse sous l'empire d'un pouvoir capitaliste sans rival est devenue, elle, de la plus grande actualité. Ce n'est pas un luxe pépère que d'y réfléchir par tous les moyens, y compris ceux du bord.

La gauche a une longue histoire et très diversifiée. Celle-ci n'est pas terminée. D'ailleurs elle ne le sera jamais.

Elle n'a pas toujours tenu des raisonnements rigoureux. Les choses ne se font pas ainsi. C'est dans le désordre et en partie à travers l'utopie, les redites, l'improvisation, les volontés politiques brutes que les conquêtes réelles de la gauche en Occident se sont réalisées, notamment la démocratie elle-même, toujours contre des forces acharnées. Et aussi les mesures sociales. Et la défense syndicale des travailleurs. Un certain nombre de ces redressements, de ces progrès ardu, de ces luttes, je les ai vus se produire sous mes yeux, ici même,

sur le terrain. Il faut savoir ce que cette politique veut toujours dire. Il n'y a pas de raison de ne pas chercher aujourd'hui, d'un mouvement continué, la poursuite moderne d'une tradition qui n'a pas à le céder à l'entraînement de je ne sais quel post-modernisme politique. Il n'y a pas non plus à cesser de se poser des questions malgré tout persistantes: sur l'État, sur le pouvoir politique démesuré de l'économie dominante, sur le maintien des conquêtes déjà réalisées, sur le refus de se laisser charrier par les nouveaux Reagan de fin de siècle d'un peu partout. Et sur l'injustice. Et sur l'arbitraire.

Il y a mieux à faire que de contester les contestataires. Il est préférable de contester, quelque part à gauche. D'ailleurs, plus que jamais aujourd'hui, alors que c'est cette contestation qui ne trouve plus facilement ses mots.

La gauche est aussi une sensibilité, une attitude, une volonté profonde, une conscience. Il importe de lui assurer toute sa place. Ce qui ne veut pas dire ne pas la critiquer. Mon article n'est pas une réponse à Lise Bissonnette. Seulement un rappel d'une tâche très difficile.

P.S.: Avec mes excuses à Pierre Perrault pour ce qui est du titre.



Quand ça va mal

Trouvez pas qu'il y a dans l'air canadien quelque chose qui ressemblerait à de la décadence? Et comme le libre-échange existe depuis toujours dans ce genre de choses, le Québec n'est pas épargné.

Admettons qu'une campagne électorale demeure une période particulièrement fertile pendant laquelle une avalanche de sottises s'abat sur le monde ordinaire. Mais s'il n'y avait que les politiciens — et les politiciennes, qu'on ne peut plus oublier —, on pourrait toujours faire avec et se dire que, bon! ça va finir par passer.

Passé encore pour les Cris.

Ce n'est pas la première fois qu'ils se retrouvent dans le club des mal cités. Mais s'ils ne sont pas foutus de se trouver des lobbyistes qui ne distorsionnent pas leurs points de vue, dans des journaux publiés sous leur nom en plus, leur histoire va finir comme celle du petit gars qui avait crié *Au loup! Au loup!* une fois de trop.

Publié par la lobbyiste du Grand Conseil des Cris dans le Massachussets — là même où les fils Kennedy, qui disent tant de mal de l'énergie hydroélectrique de la Baie James, font fructifier leurs investissements dans l'énergie thermique au gaz —, ce journal de 24 pages, entre autres énormités, affirmait que «le premier ministre Bourassa est semblable à un dictateur qui règne avec une main de fer.» Rien de moins. Personne ici n'a eu besoin d'en lire davantage pour juger du sérieux de la chose. Mais comme cela va sûrement tomber, aux États-Unis, entre les mains de quelqu'un qui fait de l'urticaire au seul nom de Fidel Castro, un autre «dictateur qui règne avec une main de fer», que ne pensera-t-on pas de Grande-Baleine?

Mais M. Namagoose est en bonne compagnie. Madame Kim Campbell a fait récemment une entrée fracassante dans ce club sélect des mal cités.

Qu'arrivera-t-il s'il fallait que ne soit pas élu un gouvernement à son goût, lui a-t-il été demandé? Si, par exemple, trop de méchants bloquistes arrivaient à Ottawa? Rien d'autre que le déclenchement d'une nouvelle élection... Vox populi, vous

UNE DIRECTRICE
D'UN CENTRE
D'ACCUEIL
AURAIT CONFIE
QUE LE MINISTRE
EXIGE QUE LES
PATIENTS CONSERVENT
LEUR COUCHE
DURANT
HUIT
HEURES...

Y AURAIT-IL
EU
UNE
«FLÛTE»? ?



dites? Comme madame Campbell considère que la discussion des programmes sociaux est une chose trop importante pour qu'on s'y livre en période électorale, si on se remet encore en élection, ne nous restera plus qu'à la regarder danser le rap plutôt que le twist et conduire des tracteurs plutôt que des trains.

Mais les politiciens n'ont pas nécessairement besoin d'élections pour s'agiter; une course à la chefferie comme en vivent les libéraux suffit amplement. Mais on s'inquiète sérieusement du ministre Marc-Yvan Côté.

Ce kingmaker à la réputation surfaite n'en finit plus de nous étourdir. Il a depuis quelques semaines jeté son dévolu sur tellement de soupirants — Yves Fortier, Paul Gobeil, Lucienne Robillard — que ce serait le comble si son prochain choix, qui serait loin d'être le premier, ne s'inquiétait pas quelque peu. Pour l'avoir jeté trop souvent, il pourrait en effet arriver que MYC n'ait plus de dévolu du tout...

Ce qu'il aura toujours sur la conscience par contre, c'est l'état dans lequel il laissera le réseau de la santé et des services sociaux quand il remplira finalement sa promesse de quitter la place.

Il y a quelques jours, le coroner aux incendies Cyrille Delage imputait directement le décès d'un bénéficiaire d'un centre d'accueil au fait qu'une seule personne était en devoir pour surveiller 41 patients.

Quelqu'un rapportait une confidence d'une directrice d'un centre d'accueil: une directive du ministère exigeait que les patients, à des fins d'économie, conservent leur couche durant huit heures. Le manufacturier établit que 4,2 couches sont nécessaires par vingt-quatre heures.

C'est ce ministre qui encore récemment affirmait que le gouvernement devrait financer la construction d'un nouveau Colisée pour abriter les Nordiques.

Ça vous dit quelque chose, Néron? Rome étant en pleine décadence, il a fait construire le premier Colisée de l'histoire.

Ce colloque sera l'occasion de mieux comprendre comment se développent les troubles musculo-squelettiques qui peuvent être causés par les outils, les postures et les méthodes de travail, les gestes répétitifs et l'organisation du travail. Les atteintes aux membres supérieurs, c'est-à-dire les mains, les poignets, les bras, les épaules et le cou, seront abordées plus spécifiquement, sans exclure les atteintes au dos et aux genoux.

Des porte-parole des syndicats de la CSN de tous les secteurs d'activité, ainsi que des chercheurs et des intervenants en santé-sécurité du Québec et des États-Unis, apporteront leur contribution pour mieux identifier les causes des troubles musculo-squelettiques et proposer des démarches de prévention.

Des syndicalistes de France et du Brésil nous feront part de leur stratégie pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.

La prévention des troubles musculo-squelettiques reliés au travail

Un colloque organisé par la CSN
les 14, 15 et 16 octobre 1993
à l'Hôtel du Parc
3625 avenue du Parc, Montréal

Voici les ateliers sectoriels et thématiques auxquels vous pouvez vous inscrire:

1. Les abattoirs
2. Cuisine, buanderie, entretien ménager et soins infirmiers
3. Les micro-traumatismes causés par les outils
4. Employées de bureau
5. Alimentation et électronique

Attention: Les personnes déléguées provenant des syndicats affiliés à la CSN ont droit au remboursement de 75% du salaire brut réellement perdu à l'occasion de leur participation au colloque.

Pour plus d'information, contactez Denise Saint-Pierre au (514) 598-2308.

Coupon d'inscription

Nom _____

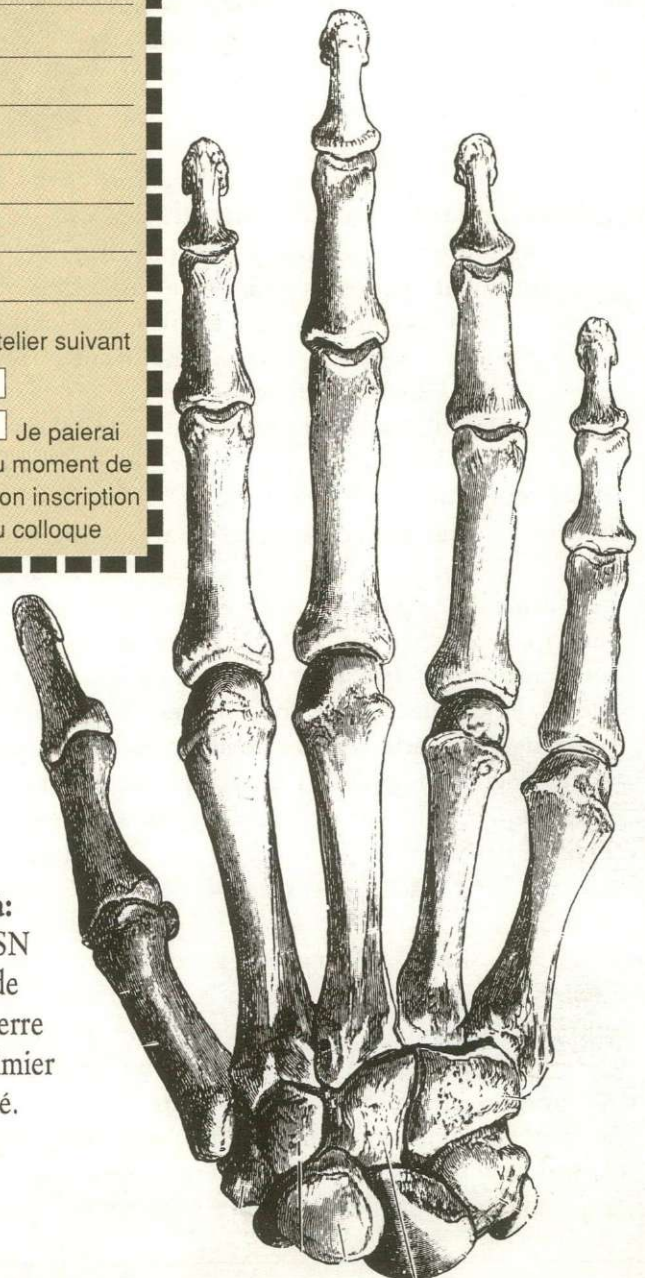
Prénom _____

Nom du syndicat _____

Adresse personnelle _____

Je désire m'inscrire à l'atelier suivant
 1 2 3 4 5

Je joins un chèque au montant de 45\$ Je paierai au moment de mon inscription au colloque



Retourner à:
Campagnes CSN
À l'attention de
Denise Saint-Pierre
1601 ave de Lorimier
Montréal, Qué.
H2K 4M5